

QUEL AVENIR POUR L'ÉCOLE MATERNELLE ?

Les multiples annonces du ministre, les assises de la maternelle, les notes au BO sur le français et les mathématiques, le cadrage des animations pédagogiques, la mise en place et l'exploitation des évaluations CP, la fiche maternelle du dossier de presse de rentrée du ministère sont autant d'indices qui convergent vers une transformation de ce qui fait la spécificité de la maternelle aujourd'hui et un risque de retour à la primarisation de celle-ci.

Le dossier de presse de rentrée du ministère propose les pistes d'évolution préoccupantes.

I - Fragilisation de la scolarisation des moins de trois ans : une scolarisation passée sous silence

L'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à 3 ans qui fera l'objet d'un projet de loi en 2018/2019 est présenté comme une mesure décisive pour « l'acquisition du langage, déterminante pour la réussite future des élèves ».

Dans un pays qui scolarise 97% des enfants de 3 ans, l'enjeu de scolarisation des enfants de cette tranche d'âge est en fait limité aux territoires ultra-marins et insulaires.

Les conclusions du rapport du CNESE invoqué par le ministère pour asseoir la mesure phare des *Assises de la Maternelle* comme un gage de réussite scolaire, montrent que c'est en fait la scolarisation des moins de trois ans qui offre les meilleurs gages de réussite scolaire, en particulier pour les enfants issus de familles éloignées de la culture scolaire. Si cette scolarisation baisse de manière continue depuis 1999, elle permet pourtant aux élèves les plus fragiles de développer des compétences langagières et sociales et de renforcer le lien école/familles. La mise en place de dispositifs spécifiques en éducation prioritaire avec la loi de refondation a permis de relancer cette scolarisation. Même si celle-ci s'avère insuffisante et si les aménagements spécifiques ne sont pas toujours à la hauteur des particularités des enfants de cette tranche d'âge, il est nécessaire de continuer à la développer (le taux de scolarisation des moins de 3 ans 11.81% reste trois fois inférieur à ce qu'il était au début des années 2000). Or, celle-ci, rejetée de fait en dehors du champ de la scolarité obligatoire, est complètement passée sous silence. Les mesures prises pour développer l'accès des familles défavorisées à la crèche dans le « plan pauvreté » doivent s'accompagner d'un renforcement de la scolarisation des moins de trois à l'école dans des dispositifs spécifiques.

II - Révision des programmes, apprentissage du vocabulaire, vers un retour à 2008 ?

A - Des programmes réécrits, complétés par des repères annuels de progression

Après la réécriture des programmes des cycles 2, 3 et 4, la révision des programmes de cycle 1 est annoncée pour la rentrée 2019, accompagnée de repères annuels de progression.

En soi, le principe d'une progression uniforme est peu adapté aux différences de développement des jeunes enfants. De plus, cela risque de dessaisir les équipes pédagogiques de la programmation de leurs enseignements à l'échelle du cycle.

L'instabilité des missions pédagogiques ignore enfin l'engagement des enseignantes de maternelle pour s'approprier, sans formation continue ni temps institutionnel dédié, les programmes 2015 et une logique d'évaluation inédite induite par le carnet de suivi des apprentissages.

B - Un focus sur l'apprentissage du vocabulaire

L'intervention Alain Bentolila aux *Assises de la maternelle* et la parution annoncée d'un ouvrage sur « les mots de la maternelle » rappellent les programmes de 2008 où les listes de mots et l'automatisation primaient sur la construction du sens. Ce parti-pris fait écho à la conception de l'apprentissage de la lecture prônée dans le guide orange où la maîtrise du déchiffrage précède l'apprentissage de la compréhension.

Soumise au même mouvement que l'élémentaire de « promotion » institutionnelle des « pratiques pédagogiques efficaces », la maternelle va-t-elle se voir assigner comme mission première l'acquisition « d'un vocabulaire précis et des structures de la langue » ?

Il s'agirait d'un véritable retour en arrière par rapport aux programmes 2015 qui mettent le langage au centre du développement de la pensée des élèves et insistent sur la construction du sens.

Restreinte à l'enrichissement lexical, l'acquisition du langage serait détournée de son ambition première: apprendre à parler pour exprimer sa pensée et agir sur le monde.

III - Les conséquences des évaluations CP sur les contenus des apprentissages du cycle 1 : un retour vers la primarisation de la maternelle ?

Les IEN sont chargés de se saisir des résultats des évaluations CP « pour apporter des indications aux professeurs de maternelle sur les besoins des élèves. »

Centrées sur les compétences grapho-phonologiques et la reconnaissance de lettres et de sons, la cible principale des évaluations CP est en décalage par rapport aux acquisitions langagières réalisées en maternelle. L'intervention souhaitée des IEN, CPC... auprès des enseignants de maternelle, l'intégration préconisée des enseignantes de GS aux animations pédagogiques dédiées à la lecture au CP renforce le mouvement de primarisation de la maternelle. Pourtant faire trop tôt et trop vite ne peut que générer l'échec des élèves les plus éloignés de la culture scolaire (*cf.* rapports IGEN).

IV - La formation des enseignants et la place des ATSEM

Le « renforcement de la dimension affective fondamentale à l'école maternelle » passe par une évolution du contenu du CAP Accompagnement éducatif petite enfance. Dans le même temps, les professeurs de maternelle se verraient proposer dès le 2^e semestre 2018 « un séminaire spécifique offrant des modules de spécialisation débouchant sur des

qualifications accrues ». Cette « spécialisation » se fonde sur le postulat « qu'exercer à l'école maternelle est une mission spécifique qui requiert des qualifications particulières ».

Si la proposition de formations spécifiques qui font actuellement défaut est positive, celle-ci ne peut se confondre avec une spécialisation maternelle qui segmenterait à terme le corps des professeurs des écoles. Le SNUipp ne revendique pas une formation spécifique pour enseigner en maternelle mais des modules maternelle dans chaque ESPE pour tous les stagiaires avant la prise de poste.

Au premier trimestre 2019, « un plan de formation commun aux professeurs et aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sera déployé en étroite collaboration avec les collectivités territoriales ».

Une mesure positive dont l'amplitude et le cadre réglementaire restent à définir. La revalorisation des missions éducatives des ATSEM, positive en soi, appelle à une certaine vigilance. Si les ATSEM ont vu leur rôle d'encadrement des enfants évoluer à la suite de la mise en place des TAP, leurs missions ne sont pas à confondre avec l'enseignement scolaire qui relève exclusivement dès la TPS de l'expertise de professionnels qualifiés, titulaires du CRPE.

Le label du dispositif « deux adultes par classe » dans les écoles maternelles classées en REP+ » acté par le conseil des ministres du 18 juillet 2018 dans « 60 quartiers prioritaires » incite les collectivités à mettre à disposition une ATSEM par classe sur le temps scolaire. Une annonce positive mais qui reste à la charge des collectivités. Que signifie ce label « deux adultes par classe » ? Il ne faudrait pas que soit comptabilisé lors des opérations de carte scolaire le nombre d'adultes présents dans les classes comme cela se fait dans les autres pays européens et non celui des enseignants.

V - Une fusion des écoles maternelles et élémentaires ?

La mission « flash » sur les directeurs d'école publiée le 1^{er} août 2018 préconise la disparition des écoles maternelles, absorbées par l'élémentaire au sein d'écoles primaires : « La nécessité de regrouper maternelle et élémentaire nous semble évidente maintenant que la scolarité est obligatoire dès 3 ans. Toutes les écoles devraient être des « écoles primaires ». C'est dans l'intérêt des enfants de bénéficier d'une continuité entre cycle 1 (maternelle » et cycle 2 (du CP au CE2), mais également dans l'intérêt des enseignants qui pourront passer du cycle de maternelle aux cycles 2 et 3, sans changement d'affectation ».

Des propositions qui mettent en avant la dimension pédagogique mais qui en fait, ont des objectifs d'économie de moyens. Pour le SNUipp-FSU, la continuité des cycles 1 et 2 passe d'abord par la reconnaissance et la stabilité des missions pédagogiques de la maternelle et du temps pour se rencontrer. Toutes les expériences de fusion maternelle/élémentaire montrent qu'elles se font souvent au détriment des spécificités de la scolarisation maternelle. En milieu urbain, la taille critique atteinte par certaines écoles primaires détériore le climat scolaire dont pâtissent les plus jeunes élèves. A terme, cette dégradation des conditions de scolarisation pourrait favoriser la fuite vers l'école privée au

détriment de la mixité sociale, et l'émergence de structures d'accueil de type jardins d'éveil.

Pour le SNUipp-FSU, la scolarisation maternelle nécessite une toute autre ambition : des effectifs allégés (« pas plus de 25 par classe », « pas plus de 20 en Éducation Prioritaire et 15 en TPS »), des locaux et matériels adaptés, une formation enrichie par les apports de toute la recherche, une ATSEM par classe à temps plein, une complémentarité fondée sur le respect des missions et statuts des personnels enseignants et territoriaux, la présence des RASED...

Pour aller plus loin

<https://www.snuipp.fr/pages/la-maternelle>